

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

HUMANITAIRE

Bodineau, Sylvie

The Harriet Tubman Institute for Research on Africa and its Diasporas, York University, Canada

Date de publication : 2017-06-22

DOI: <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.044>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

L'aide humanitaire désigne les opérations d'assistance matérielle et humaine apportée aux victimes de catastrophes naturelles et de guerres. Son origine se situe dans la tradition philanthropique et caritative occidentale. Pour ce qui concerne les situations de conflit, elle suit la ligne du mouvement de la Croix-Rouge, à l'origine des Conventions de Genève dictant la conduite à adopter par les pays, notamment la protection des civils, des membres d'organisations humanitaires, des blessés ou encore, des prisonniers de guerre.

Souvent appariée à l'aide au développement, l'aide humanitaire s'en différencie par son caractère urgentiste et à court terme. Elle est cependant mise en œuvre en grande partie par les mêmes organisations internationales qui se sont déployées dans le monde à partir de l'Occident après la Deuxième Guerre mondiale et les indépendances, et dans de nombreux cas, se prolonge au-delà du temps de l'urgence en touchant des domaines relatifs aux inégalités et à l'injustice sociale au nom de la protection des populations considérées comme vulnérables. Un certain nombre de règles et de principes s'y appliquent, définis par le Droit international humanitaire et le corpus juridique plus large des droits humains.

L'intervention humanitaire fait l'objet de recherches anthropologiques spécifiques depuis les années 1990, période à laquelle, avec l'effondrement du bloc soviétique et la globalisation, les règles définissant l'humanitaire et le développement ont profondément changé, se caractérisant notamment par une internationalisation, une professionnalisation et une institutionnalisation des agences et des interventions (Atlani-Duault 2009). Les travaux qui s'y intéressent ont repris certains des questionnements propres à l'anthropologie du développement, par exemple autour de

l'implication de la discipline au sein de son objet d'étude, et interrogent l'humanitaire en termes de gouvernementalité (Pandolfi 2002; Agier 2008), d'économies morales (Fassin 2010) ou encore de relations d'altérité (Saillant 2007). Plus récemment, l'approche défendue par Goodale et Merry (2007, 2009) pour une anthropologie critique et engagée des droits humains, a permis d'aborder l'humanitaire sous un nouvel angle. En embrassant les droits humains de leur émergence à leurs pratiques dans une perspective dynamique entre global et local, cette approche permet en effet de dépasser le clivage entre relativisme et universalisme. L'humanitaire, en tant que pratique transnationale des droits humains, est ainsi envisagé dans la globalité de son champ, dans sa praxis — de ses intentions à sa mise en œuvre — ainsi que dans sa complexité et au cœur de ses « circuits » (Saillant 2007) entre discours, représentations, et pratiques.

À la base de l'humanitaire, on trouve à la fois l'humanisme, l'universalisme, la compassion, et la générosité. C'est plus particulièrement les figures de victimes et de souffrance (Boltanski 1993) qui justifient l'intervention et initient un lien (Saillant 2007). Plus qu'un droit d'intervention tel qu'il est défini par l'impératif humanitaire, il y a même quelque chose d'une injonction à intervenir, renforcée par le cadre juridique dans lequel l'intervention humanitaire s'inscrit. Par ailleurs, le caractère social de la souffrance introduit dans le régime humanitaire des valeurs plus politiques, notamment l'égalité, la justice sociale, la solidarité, l'échange, la démocratie, la paix. Mais même si l'ancrage moral est fort, l'application des valeurs n'est pas sans rencontrer d'écueils, notamment dans leur confrontation au terrain.

Ainsi, non seulement le politique s'approprierait les valeurs de l'humanitaire, mais du fait de cette collusion, les valeurs de l'humanitaire seraient bafouées par le politique, affaiblissant ainsi les deux. Les imbrications militaro-humanitaires et politico-humanitaires qui en découlent sont décrites et dénoncées par de nombreux anthropologues (Pandolfi 2000, 2006; Fassin 2006; Juhem 2001; Koddenbrock 2012). En plus du débat sur l'ingérence, l'indépendance des ONG vis-à-vis des États, et plus généralement la neutralité de l'intervention humanitaire, sont dans ce sens loin d'être établies. Pourtant, pour Didier Fassin qui s'interroge sur le gouvernement humanitaire, entre ONG et États, « le partage des principes, les emprunts rhétoriques ou la circulation des acteurs signalent moins une instrumentalisation hypocrite de l'urgence, qu'un réaménagement transversal des lieux et des logiques de pouvoir. [...] Faire ce constat, ce n'est pas déstabiliser le travail des organisations humanitaires en montrant qu'il est autre chose que ce pour quoi il se donne. C'est probablement penser autrement le politique, en particulier s'efforcer de comprendre ce que peut être un gouvernement non gouvernemental. » (Fassin 2006 : 15-19)

Une des questions qui se posent est celle de l'universalité des souffrances à la base de l'intervention. Fassin et Bourdelais (2005), lorsqu'ils abordent les constructions de l'intolérable, montrent combien la définition de l'intolérable est une affaire d'économie morale, ce qui met à mal les absolus universalistes en la matière. Si on considère que les droits humains sont largement définis à partir de concepts occidentaux, les interventions humanitaires déployées au nom de leur universalisme tendraient ainsi à agir de manière hégémonique, en imposant une vision occidentale aux quatre coins du monde. C'est le cas, par exemple, des interventions au nom des

droits de l'enfant qui, selon Pupavac (2001), défendent un modèle d'enfance mettant en porte-à-faux les pays n'ayant pas connu le développement économique des pays occidentaux dans lequel il s'inscrit. Pour éviter cela, les rédacteurs de droits humains qui cherchent à atteindre des propositions consensuelles acceptables et applicables universellement aboutissent généralement à une éthique confuse qualifiée par Read (2002) de « mitan brouillon » [ma traduction].

La figure de souffrance au centre de l'intervention, est à la source d'un autre paradoxe de l'humanitaire. Le problème fondamental tient dans l'incapacité de soigner et de témoigner à la fois. En effet, comme le montrent Malkki (1996) et Agier (2008), en reprenant la formule utilisée par Agamben (1998), dans son mouvement salvateur, le régime humanitaire réduit les personnes à qui il s'adresse à leur condition de « vulnérables », à une « vie nue », afin d'effacer le contexte qui pourrait poser obstacle à l'intervention -par exemple, dans le cas de conflits armés, suspendre l'histoire, s'abstenir de porter un jugement pour sauver des vies. Or, on le comprend, même si elle permet à l'équivalent contemporain du Bon Samaritain d'agir sans contrainte afin de préserver la vie au sens biologique, cette opération bafoue la prétention humaniste de l'intervention, en extrayant les personnes de leurs appartenances sociale, historique, culturelle, religieuse et politique, leur ôtant potentiellement toute forme de dignité. Ainsi, la souffrance qui est à la base de l'intervention s'imposerait et s'inscrirait dans les corps, excluant toute autre dimension, agissant d'une manière totalitaire.

D'autres terrains offrent cependant d'autres perspectives sur la question, par exemple ceux décrits par Shepler (2014), Agier (2008), Saillant (2007), lorsque les bénéficiaires de l'aide, plutôt que de se comporter en victimes contraintes par une identité imposée ou déniée, s'approprient des discours, négocient les pratiques et vernacularisent les concepts. Pour être en mesure d'appréhender l'humanitaire dans sa diversité, sa complexité et sa globalité, l'approche anthropologique continue à être d'une grande pertinence, à condition de se renouveler. Désormais, l'engagement des anthropologues vis-à-vis des droits humains est affirmé par la Déclaration on Anthropology and Human Rights de l'AAA en 1999 qui mentionne à la fois l'intérêt de l'anthropologie pour cet objet d'études spécifique et son engagement pour la promotion et la protection des droits des peuples. Sur le plan éthique, le défi est donc de chercher la position la plus « juste » à la fois aux côtés des peuples ou individus dans le besoin, mais aussi dans la réorientation ou l'élaboration de textes et politiques d'intervention. Sur un plan épistémologique, il convient de prendre en compte l'humanitaire au-delà de la façade monolithique qu'il présente et de s'affranchir des attentes culturalistes des intervenants. Une juste place est à trouver entre activisme, témoignage, défense, plaidoyer, ou encore accompagnement et médiation, avec une attention particulière à l'ouverture d'espaces aux participants (intervenants et bénéficiaires) pour mettre en avant leurs voix plutôt que celle des chercheurs.

Références

Agamben, G. (1998), *Homo Sacer. Sovereign Power and Bare Life*, Stanford, California, Stanford University Press.

Agier, M. (2008), *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.

<https://editions.flammarion.com/Catalogue/hors-collection/documents-temoignages-et-essais-d-actualite/gerer-les-indesirables>

Atlani-Duault, L. (2009), « Histoire, enjeux contemporains et perspectives », in L. Atlani-Duault et L. Vidal (dir.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, p.17-40.

Boltanski, L. (1993), *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié.

Fassin, D. (2006), « L'humanitaire contre l'État, tout contre », *Vacarme*, 1, p.15-19.

<https://doi.org/10.3917/vaca.034.0015>

— (2010), *La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil.

<http://www.seuil.com/ouvrage/la-raison-humanitaire-didier-fassin/9782757870501>

Fassin, D. et Bourdelais, P. (2005), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, Découverte.

Goodale, M. (2009), *Human Rights: An Anthropological Reader*, Oxford : Wiley-Blackwell.

Goodale, M. et Merry, S.E. (2007), *The Practice of Human Rights: Tracking Law Between the Global and the Local*, New York : Cambridge University Press.

<https://doi.org/10.1017/CBO9780511819193>

Juhem, P. (2001), « La légitimation de la cause humanitaire: un discours sans adversaires », *Mots*, Vol.65, n°1, p.9-27.

<https://doi.org/10.3406/mots.2001.2484>

Koddenbrock, K. (2012), « The International Self and the Humanitarianization of Politics: A Case Study of Goma, DR Congos », in B. Bliesemann de Guevara (dir.), *Statebuilding and State-Formation: The political sociology of intervention*, London, Routledge, p. 214-229.

<https://www.taylorfrancis.com/books/e/9780203123935/chapters/10.4324/9780203123935-21>

Malkki, L. H. (1996), « Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization », *Cultural Anthropology*, Vol.11, n°3, p.377-404.

<https://doi.org/10.1525/can.1996.11.3.02a00050>

Pandolfi, M. (2000), « Une souveraineté mouvante et supracoloniale », *Multitudes*, Vol. 3, n°3, p.97-105.

<https://doi.org/10.3917/mult.003.0097>

— (2002), « 'Moral entrepreneurs', souverainetés mouvantes et barbelés », *Anthropologie et Sociétés*, Vol.26, n°1, p.29-51.
<https://doi.org/10.7202/000701ar>

— (2006), « La zone grise des guerres humanitaires », *Anthropologica*, p.43-58.
<https://doi.org/10.2307/25605296>

Pupavac, V. (2001), « Misanthropy Without Borders: The International Children's Rights Regime », *Disasters*, Vol.25, n°2, p.95-112.
<https://doi.org/10.1111/1467-7717.00164>

Read, K. (2002), « When Is a Kid a Kid? Negotiating Children's Rights in El Salvador's Civil War », *History of Religions*, Vol.41, n°4, p.391-409.
<https://doi.org/10.1086/463693>

Saillant, F. (2007), *Identités et handicaps : Circuits humanitaires et posthumanitaires. La dignité pour horizon*, Paris, Karthala.
<http://www.karthala.com/1838-identites-et-handicaps-circuits-humanitaires-et-posthumanitaires-9782845869158.html>

Shepler, S. (2014), *Childhood Deployed: Remaking Child Soldiers in Sierra Leone*, New York, London, New York University Press.
<https://doi.org/10.18574/nyu/9780814724965.001.0001>